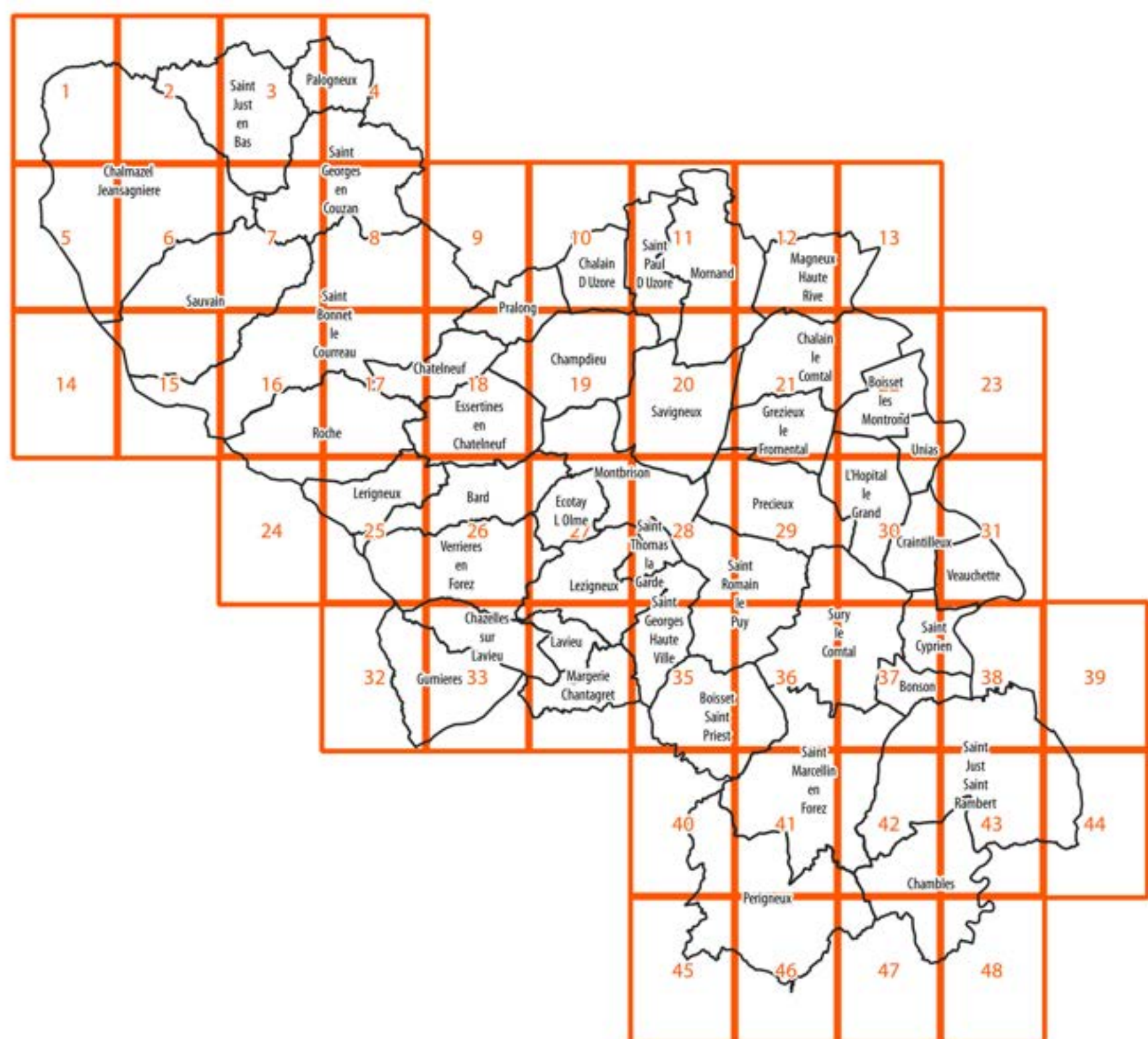




ZONES NATURELLES

- N : Secteur naturel et/ou forestier
- Nco : Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique
- Ns : Secteur naturel destiné à la pratique du ski
- Nenr : Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
- Nb : Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne

ZONES AGRICOLES

- | | |
|---|--|
| A : Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole | UL3 : Secteur d'équipement ou de loisirs de la station 4 saisons |
| Ap : Secteur viticole et espace agricole d'intérêt paysager à protéger | Ugv : Aire d'accueil des gens du voyage |
| Aca : Secteur viticole et espace agricole d'intérêt paysager à protéger en raison de son intérêt écologique | Ue1 : Secteur commercial majeur (ZACOM) |
| | Ue2 : Secteur commercial existant |

ZONES URBAINES

- | | |
|---|--|
| Up1 : Centre-ville d'intérêt patrimonial | Ue3 : Secteur économique tertiaire et services |
| Up2 : Centre-bourg patrimonial et cœur historique | Ue3a : Secteur économique tertiaire et service - Crémierieux |
| U1 : Centres-villes et secteurs denses | Ue3b : Secteur économique tertiaire, service et commerce |
| U1a : Secteur de grands ensembles | Ue4 : Secteur économique industrie |
| | Ue5 : Secteur économique logistique |

- U2 : Secteur d'extension avec habitat récent
- U3 : Secteur d'habitat individuel peu dense
- U1 : Secteur de hameaux anciens
- U2 : Secteur de hameaux récents
- Urn : Bourg patrimonial de montagne
- U1 : Secteur d'équipement ou de loisirs centralisés
- U2 : Secteur d'équipement ou de loisirs des autres communes
- U3 : Secteur d'équipement ou de loisirs de la station 4 saisons
- Uay : Aire d'accueil des gens du voyage
- Ue1 : Secteur commercial majeur (ZACOM)
- Ue2 : Secteur commercial existant
- Ue3 : Secteur économique tertiaire et services
- Uca3 : Secteur économique tertiaire et service - Crémerieux
- Ue3b : Secteur économique tertiaire, service et commerce
- Ue4 : Secteur économique industrie
- Ue5 : Secteur économique logistique

- ☐ Ue6 : Secteur économique industrie lourde
- ☐ Ue7 : Secteur économique mixte
- ☐ Ue7b : Secteur économique mixte - Les Granges
- ☐ Ue8 : Secteur économique artisanat

ZONES A URBANISER

-  AUR : Vocation résidentielle
-  AUE : Vocation économique + indice 1 à 8 (cf. zone Ue)
-  AUL : Vocation d'équipement et loisirs + indice 1 à 4 (cf. zone UL)
-  AU : Développement résidentiel à moyen terme
-  AU : Développement économique à moyen terme
-  AU : Développement d'équipement à moyen terme
-  2AU : Développement résidentiel à très long terme
-  2AU : Développement économique à très long terme
-  2AU : Développement d'équipement à très long terme

PRESCRIPTIONS SE SUPERPOSANT AU ZONAGE

Eléments de paysage et éléments du patrimoine bâti

- à protéger (L151-19)**
-  Éléments bâtis d'intérêt architectural
 - Éléments de petit patrimoine :
 -  Activités humaines
 - Eau
 - Religieux
 - Vergers, jardins et parcs architecturaux d'intérêt patrimonial
 - Mur en pierre / posé à protéger

Eléments de paysage et éléments naturels à protéger

- (L151-23)
- Bande inconstructible de part et d'autre des cours d'eau
 -  Zone humide
 - Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques

- Haie, ripisylves, alignements d'arbres
- Arbre isolés à préserver

Eléments bâtis pouvant évoluer en zone A et N

-  Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
-  Périmètre d'implantation des nouvelles constructions
-  Bâtiment pouvant changer de destination - création de logement
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'extension pour du logement
-  Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination

Eléments de mixité sociale et fonctionnelle en zone urbaine

- Secteur de préservation ou de développement commerciale
-  Alignements commerciaux à protéger
- Alignements commerciaux à protéger renforcés

- Secteur de mixité sociale
- Périmètre de proximité avec les transports collectifs

Autres éléments

- Autres éléments**
-  Zone inondable
 -  Orientations d'aménagement et de programmation
(A = aménagement; E = économie; D = densification;
P = patrimoniale; R = renouvellement urbain)
 -  Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
 -  Emplacement réservé
 -  Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 -  Secteur de taille minimale de logement
 -  Marge de recul
 -  Panneaux d'agglomération
 -  Cimetière

